



Plainte reçue d'un proche

Par blabla

Bonjour,

Voilà, ma soeur et moi-même avons un souci relationnel avec notre frère ainé. Nous devons nous occuper de nos parents de 88 ans, toujours dans leur maison mais en perte importante d'autonomie.

La situation:

Suite à plusieurs initiatives importantes et persos de notre frère concernant nos parents et ce sans aucune concertation, nous avons été obligé ma soeur et moi de réagir en montrant fermement notre désaccord. La situation est devenue de plus en plus compliquée, et plus aucune possibilité de se réunir pour les parents. La communication ne passe plus que par des mails et quelques textos. Il refuse l'échange ce qui complique l'organisation pour les parents (aides, rdv médecins etc.). Cette situation dure depuis plus d'un an. Je n'ai pas d'autre choix que de lui faire des comptes rendus par mails en ce qui concerne les parents mais aussi pour lui exprimer mon avis sur certaines de ses attitudes négatives et en opposition par rapport à mes parents, ma soeur et moi. Sans rentrer dans le détail, c'est "je fais mes coups en douce" et en plus il m'envoie des messages accusateurs graves par rapport à des démarches normales et transparentes de ma part. Ces démarches sont faites après concertation et accord des parents et de ma soeur (pas notre frère qui ne donne plus son avis) et le conseil de personnes compétentes.

Nous pensons qu'il a quelques soucis psychiques et peut être d'alcool. Nous avons essayé plusieurs médiations familiales et autres mais à chaque fois il refuse catégoriquement. Sachant aussi que nos parents subissent indirectement ce différent.

Le problème :

Je viens d'apprendre que mon frère a déposé une plainte contre moi pour harcèlement à cause de trop de mails recus de moi. Je précise que je n'insulte pas mon frère dans mes messages qui sont informatifs et d'échange mais aussi le seule mode d'expression directe et sincère pour moi. En gros je dis aussi ce que je pense de ces coups tout en lui tendant toujours la main pour qu'il puisse s'expliquer.

Je précise que j'ai fait une main courante par protection il y a quelques mois pour différend familial et pour réception de certains messages accusateurs et diffamatoires de mon frère. Je peux prouver que tout est basé sur des suppositions "délires" et donc sans fondements.

Les questions :

Cette plainte peut elle être classée sans suite ?

La procédure habituelle pour ça ?

Comment me préparer pour la suite ?

Puis-je moi-même porter plainte si le conflit devient disproportionné et la situation intenable ?

Merci d'avance pour vos réponses.